Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de

Paraphe:

2019/287

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2019/112

Nombres de membres :

l'Argonne Ardennaise

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence

En exercice: 124

de M. Francis SIGNORET.

Présents: 68 Votants: 71

> POUR: 71(100%) Date de la convocation: 11/12/2019

CONTRE: 00

ABSTENTION: 00 Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COURAULT Josette, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joel, CARTELET Michel, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GIRONDELOT Bernard, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAURENT CHAUVET Pierre, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. BEBIN Patrick ; M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; Mme JACQUET Ghislaine donne pouvoir à M. MATHIAS Frédéric.

OBJET: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MOBIL'ARDENNE

Vu le code général des Collectivités territoriales notamment en son article 2121-33 ;

Vu la sollicitation écrite de l'association MOBIL'ARDENNE consistant à intégrer au sein de son conseil d'administration un représentant de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DESIGNE M. Roland CANIVENQ représentant de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise au sein du conseil d'administration de l'association MOBIL'ARDENNE.
- CHARGE le Président de l'application de cette décision.

Le Président,

Par délégation, Le 1º Vice-Président,

Yann DUGARD

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le et de sa publication ou notification le

2 4 DEC. 2019